



démission pendant les congés payés

Par **Siljia**, le **20/12/2021** à **11:54**

Bonjour,

Je suis salariée en CDI d'un hôtel restaurant. Je souhaite quitter l'entreprise dont la fermeture pour congés annuels est prévue le 5 janvier pour 1 mois. Afin d'éviter l'enfer que va me faire vivre mon employeur si je fais mon préavis (15 jours) pendant mon temps de travail, je souhaiterais savoir si je peux attendre d'être en congés (et d'avoir perçu mon salaire de décembre) pour envoyer ma lettre de démission, soit après le 10 janvier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande, recevez mes sincères salutations.

Par **Marck.ESP**, le **20/12/2021** à **21:59**

Bonsoir

Vous pouvez démissionner pendant vos congés payés. Vous devez respecter les règles habituelles de la démission. Votre contrat de travail est alors rompu à la fin de votre préavis. Votre préavis commence à la fin de vos congés payés.

Par **Siljia**, le **20/12/2021** à **23:06**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

En fait, il me faudrait une solution pour ne pas être présente pendant mon préavis car mon employeur est une personne tyrannique.

En fait, les congés étant imposés par la fermeture de l'entreprise, je pensais pouvoir effectuer mon préavis pendant cette période

Par **janus2fr**, le **21/12/2021** à **08:05**

[quote]

En fait, les congés étant imposés par la fermeture de l'entreprise, je pensais pouvoir effectuer mon préavis pendant cette période

[/quote]

Bonjour,

Vous avez raison...

[quote]

Le salarié en préavis peut être dans l'obligation de prendre son congé du fait de la fermeture de l'entreprise. Dans ce cas, le préavis n'est pas suspendu et n'est donc pas prolongé de la durée des congés.

Le salarié perçoit les indemnités suivantes :

Indemnité compensatrice pour la période de préavis qu'il n'a pas pu effectuer

Indemnité compensatrice de congés payés correspondant à la durée de fermeture de l'entreprise pour cause de congés annuels

[/quote]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2930>